

37eme EUROCC (Portugal 2014) - Règlement intérieur

1. Les inscriptions se font obligatoirement par le biais des CLUBS.
2. Pour des raisons de capacité des stationnements et d'organisation des visites, **le nombre maximum des participants dans l'évènement principal** sera limité à 650 camping-cars et / ou 1.300 personnes. **Prolongation limitée à (a)** camping-cars et / ou **(a)** personnes. Dîner de gala et prolongation en option. Pour le dîner de gala au Casino, une tenue correcte est exigée (jeans et tennis ne sont pas acceptés).
3. L'évènement principal aura lieu avec une **participation minimum** de 300 camping-cars et / ou de 600 personnes confirmés à la date du 06 Mars 2014.

La prolongation aura lieu avec une **participation minimum** de 120 camping-cars et / ou de 240 personnes confirmés à la date du 06 Mars 2014.

4. Dans le cas éventuel d'un dépassement massif du quota, sera créée une liste d'attente remplie par ordre d'arrivée des bulletins. Les places, résultant de défections ou de la possible augmentation de capacité dans l'évènement principal ou dans la prolongation, seront attribuées par ordre d'inscription sur la liste d'attente.

5. **Attention** : Les bulletins d'inscriptions sont traités dans l'ordre de leur arrivée et seront confirmés avec le paiement intégral, accompli en temps voulu par chaque club. Nous invitons donc les clubs à prendre leurs dispositions pour répondre au choix de leurs affiliés.

6. Règlement par virement bancaire global via les CLUBS sur le compte bancaire suivant :

Compte: FPA – 37 EUROCC

NIB: 0010 0000 46905900002 86

Code IBAN: PT50 0010 0000 4690 5900 0028 6

Code SWIFT/BIC: BBPIPTPL

Date limite d'inscription: 06 Mars 2014 (entrée sur le compte bancaire des valeurs transférées)

7. Tout bulletin d'inscription, incomplet ou non accompagné du paiement intégral, ne sera pas pris en compte. Mais si le bulletin complet parvient après la date limite d'inscription, il pourra être inscrit sur la liste d'attente.

8. Seules les défections bien justifiées seront acceptées. Étant donné la complexité de l'organisation et les coûts importants qui seront avancés par FPA en faveur des participants, une pénalité est prévu pour les défections. La pénalité sera appliquée sous la forme suivante:

- A) Rétention de 10% du total payé pour les demandes de défection présentées jusqu'à la date du 06 Mars 2014
- B) Rétention de 50% du total payé pour les demandes de défection présentées entre le 06 Mars et le 31 Mars 2014
- C) Rétention de 100% du total payé pour les demandes de défection présentées après le 31 Mars 2014

Toutefois, si la somme des défections des articles réglementés B) et C) ne dépasse pas 10% des adhésions confirmées à la date du 06 Mars 2014 (le pourcentage historique des annulations de l'EUROCC dans les dernières années a été de 6-8%), dans ce cas seulement une déduction de 30% du total payé sera en vigueur.

9. Les clubs auront la possibilité de remplacer un équipage par un autre (inscription, repas et prolongation) après avoir informé l'Organisation et envoyé un nouveau bulletin d'inscription.

10. Toute exclusion, décidée par le comité d'organisation (mauvaise conduite, chien divaguant, etc...) ne donnera droit à aucun remboursement.

11. Les équipages devront arriver sur le site le 05 Mai entre 15h et 21h, et le 06 Mai entre 9h et 18h. Dans la mesure du possible, ils seront regroupés par Club.

12. Les participants qui par négligence, omission ou retard, ne se présentent pas au rendez-vous fixé pour une visite ou un transport (aller ou retour) n'auront aucune droit à aucun remboursement ni aucune occasion de les récupérer.

13. Pas de branchement électrique prévu. Par sécurité, il est interdit d'allumer des feux (barbecue, etc), jouer au ballon, déplacer les véhicules et effectuer toute action qui pourrait être dangereuse pour les participants. La vidange des WC et des eaux usées se fera sans déplacement des voitures de 8 à 10 heures et de 16 à 18 heures ou selon l'horaire affiché par l'Organisation.

14. Les chiens doivent être tenus en laisse, et amenés sur les lieux réservés. Les «crottes accidentelles» devront être ramassées dans des sacs et mises à la poubelle. Ces mêmes chiens sont interdits dans les bâtiments, la tente et les moyens de transport collectifs. Les contrevenants seront rappelés à l'ordre et exclus en cas extrême.

15. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dégradations ou accidents de tout type qui pourraient survenir au cours de toute activité du 37eme EUROCC.

16. Chaque équipage participant recevra, à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription, une enveloppe avec tous les renseignements nécessaires pour l'arrivée à destination, et aussi un carton indiquant la zone de stationnement prévue. Ce carton devra impérativement être affiché sur le pare-brise du véhicule avant l'arrivée sur place. Chaque conducteur devra se conformer aux directives des placeurs.

17. En cas de non réception de ce courrier après le 06 Avril 2014, veuillez SVP contacter la FPA:

José Ricardo da Silva Pires - Ph: 00351-934143666 - E-mail: fpa.autocaravanismo@gmail.com

18. Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Organisation aux contacts listés dans § 17.

19. L'Organisation pourra adapter le programme publié selon le nombre d'inscriptions ou pour des raisons imprévues.

20. Avec l'inscription et le paiement, chaque équipage accepte le présent «Règlement intérieur de le 37eme EUROCC – Portugal 2014».

(a) Nombre à divulguer plus tard